

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 27 novembre 2023 à 19 h 00  
ESTANDEUIL**

**PROCES VERBAL**

**Sommaire**

1. Désignation d'un-e secrétaire de séance et validation du PV précédent.....	1
2. GEMAPI .....	1
3. Marchés publics.....	3
4. Voie verte.....	5
5. Tourisme.....	6
6. Habitat.....	6
7. Espace Naturel Sensible.....	7
8. Ressources Humaines.....	9
9. Finances.....	10
10. Rapport sur la qualité du service.....	10
11. Questions diverses.....	11

Présence des délégués par commune (en grisé les suppléants) / P : Présent – E : Excusé

BEAUREGARD L'EVEQUE	Patricia BUSSIERE	E	ESTANDEUIL	TRAVERS Jean-Michel	P	REIGNAT	Janick DERRIEN	P
	Bruno BISSON	P		Frédéric POYET	P		Franck DROUIN	
BILLOM	Patricia FAFOURNOUX	P	FAYET LE CHATEAU	Bruno VALLADIER	P	ST D'AUVERGNE	Nathalie SESSA	P
	Jean Michel CHARLAT	P		Michelle STEINERT	P		Sylvie BAUVY	P
	Nathalie MARIN	E	GLAINE MONTAIGUT	Nathalie VACHIAS	P	ST JEAN DES OLLIERES	Karine JONCOUX	E
	Pierrick BELLAT			Cyrille BRECHARD	P		Paul COURTOT	P
	Céline AUGER	P	ISSERTEAUX	Jean-Claude BATISSON	P	ST JULIEN DE COPPEL	Dominique VAURIS	P
	Daniel DUMAS	P		Roger BOURDOULEIX	P		Patrick CHAVAROT	P
	Sylvie DUCATTEAU	E	MAUZUN	Christiane TAILLANDIER	P	ST BONNET LES ALLIER	Myriam BLANZAT-LERNOULD	E
	Jean-Pascal BLACHE	P		Sandrine IZAMBART	P		Emeric DECOMBE	P
	Karelle TREVIS		MONTMORIN	Gérard GUILLAUME	P	TREZIOUX	Maryse TARRIT	
	Denis MAUTRET			Eric PIREYRE	P		Hubert CHEMINAT	P
BONGHEAT	Lydie GARINO	E	MUR-SUR-ALLIER	Jean DELAUGERRE	P	VASSEL	Michel DEGOILLE	
	Christian CHALARD	P		Florence JOUVE	P		Françoise BERNARD	E
BOUZEL	Suzanne DELARBRE	P		Jean-Marc LAVIGNE	P	VERTAIZON	Nicolas JAFFEUX	
	Daniel RAVOUX	P		Danielle RANCY	P		Jean-Jacques CAVALIERE	P
CHAS	Bernadette DUTHEIL	P		Louis PEREIRA	E	ES	Catherine SOU-AH-Y	E
	Julie COUPERIER			Martine VAQUIER	E		Robert BODEVIN	E
CHAURIAT	Maurice DESCHAMPS	P		René LEMERLE	E	NEUVILLE	Nathalie DOS SANTOS	P
	Nicole NENOT	P		Jérôme PIREYRE	P		Cyril GONZALEZ	E
EGLISENEUVE PRES BILLOM	Guy MAILLARD	P		Jean-Yves GRIVET	E	PERIGNAT ALLIER	Amalia QUINTON	P
	Daniel SALLES	P		Jean-Pierre BUCHE	P		ES	
ESPIRAT	Nadège TOURNEBIZE	P	Virginie VINATIER	E				
	Marie-France CHOFRUT	E	Fanny BLANC	E				
	Sébastien MAFFI							

*Ont donné pouvoir : Patricia BUSSIERE à Patricia FAFOURNOUX - Sylvie DUCATTEAU à Jean-Michel CHARLAT – Nathalie MARIN à Céline AUGER – Louis PEREIRA à Jean DELAUGERRE – René LEMERLE à Nicole NENOT – Myriam BLANZAT à Dominique VAURIS – Robert BODEVIN à Jean-Jacques CAVALIERE.*

Titulaires Présents (55)	36	65,45 %
Suppléants avec droit de vote	2	
pouvoirs	7	
<b>nombres de votants</b>	<b>45</b>	<b>81,82 %</b>
Suppléants sans droit de vote	6	

**1. Désignation d'un-e secrétaire de séance et validation du PV précédent**

**1-1 Désignation d'un-e secrétaire de séance.**

Jean-Jacques CAVALIERE est désigné secrétaire de séance.

**1-2 Validation du procès-verbal de la séance précédente**

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, aucune remarque n'étant faite, l'assemblée l'adopte.

**2. GEMAPI**

**Rapporteur : Arthur HADDOU**

**Contrat Territorial Litroux Jauron**

Le contrat territorial Litroux/Jauron est entré dans sa phase opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Une première année de mise en place a permis à l'équipe rivière de lancer les démarches de travaux.

- Signature du contrat territorial : le 23 mars 2023 à Bort-l'Etang
- Déclaration d'Intérêt Général : suite à une enquête publique, l'arrêté préfectoral désignant d'intérêt général les travaux en rivière a été signé le 6 novembre 2023. C'est à cette date que les travaux ont légalement le

droit de démarrer.

Les travaux de fin d'année ont été préparés et organisés depuis le mois de juillet 2023. Il s'agit de :

- la mise en défens de berges + création de descentes aménagées pour l'abreuvement des troupeaux sur Billom et Egliseneuve-près-Billom.
- la restauration de zones humides sur Billom.

Deux études vont également être lancées :

- une étude avant-projet concernant 4 tronçons de diversification morphologique (Culhat, Lempty, Bouzel et Lezoux)
- une étude d'analyses d'ADN dans l'eau & prospection nocturne d'Écrevisses à Pieds Blancs (BV Litroux/Jauron).

### **Étude avant-projet diversification morphologique**

#### Qu'entend t'on par diversification morphologique ?

Les tracés du Litroux/Jauron ont été rectifiés dans les années 80 lors du remembrement agricole. Cette rectification a eu un impact significatif sur la qualité de l'eau, la qualité biologique et le fonctionnement des écosystèmes aquatiques.

Le principe d'une diversification morphologique n'est pas de re-méandrer (redonner des virages à la rivière) mais bien de retravailler le cours d'eau dans son emprise actuelle. Il s'agira de diversifier les écoulements, créer des habitats propices au développement de la biodiversité et ralentir l'eau sur certaines portions pour l'aider à s'infiltrer dans les nappes.

Quatre tronçons (2 sur le bassin versant du Jauron et 2 sur le BV du Litroux) ont été retenus. Une étude avant-projet doit être réalisée pour définir les aménagements à mettre en place, réaliser des levés topographiques, modéliser les écoulements post travaux (afin d'éviter le risque inondation) et réaliser les inventaires faune/flore nécessaires.

### **ADN environnemental et prospection Écrevisses**

Le Contrat territorial manque de données concernant la biodiversité présente dans ses cours d'eau. Données essentielles pour adapter les futurs aménagements et travaux prévus.

L'Angaud est quant à lui classé Liste 1\* par la Direction Départementale des Territoires pour la présence d'écrevisses à pieds blancs.

L'étude a deux objectifs :

1) Réaliser une campagne d'analyses d'ADN environnemental permettant de mettre en lumière la présence d'espèces protégées. L'ADN est prélevé via un échantillon conséquent d'eau puis analysé en laboratoire.

2) Réaliser, si la présence d'écrevisses à pieds blancs est avérée (via analyses ADNe), des prospections nocturnes. Elles seront mises en place pour quantifier et localiser plus précisément les populations de cette espèce autochtone.

*\*Une liste 1 est établie sur la base des réservoirs biologiques, des cours d'eau en très bon état écologique et des cours d'eau nécessitant une protection complète des poissons migrateurs. L'objet de cette liste est de contribuer à l'objectif de non dégradation des milieux aquatiques.*

*Retrouver le support diapositives dans l'espace collaboratif.*

### **Discussion**

**Jean-Pierre BUCHE** : concernant la reconstitution de la zone humide sur Billom : pourriez-vous, à terme, évaluer la quantité d'eau qui va être récupérée ?

**Arthur HADDOU** : oui on le saura. On va installer pour cela un système de mesures.

**Jean-Pierre BUCHE** : comment allez-vous évaluer le niveau de restauration de la zone humide ?

**Arthur HADDOU** : on l'estime sur la faune et la flore présentes avant et après, et sur le taux d'engorgement et de saturation d'eau dans le sol.

**Monsieur le Président** : donc c'est plus au développement de la flore qu'on verra ; un tube piézomètre serait-il utile ?

**Arthur HADDOU** : oui, mais ce type d'équipement coûte cher et de plus il faut l'entretenir ; c'est le propriétaire qui nous a sollicités en fait. Cela nous servira de test.

**Jean-Pierre BUCHE** : sur l'écopole on a un réseau de piézomètres, ce travail peut être intéressant pour nous.

**Jean-Marc LAVIGNE** : quel intérêt pour un propriétaire d'avoir une zone humide ?

**Arthur HADDOU** : il y a peu d'intérêt (du point de vue agronomique) car il ne peut pas exploiter cette zone. Elle est entretenue par du pâturage actuellement, on a intérêt à les recharger en eau, on valide un plan d'actions avec le propriétaire, on gère de manière raisonnée.

**Monsieur le Président** : à court terme c'est handicapant ; le Conseil départemental a fait des gros programmes, en son temps, sur les émissaires de Limagne (recalibrage des cours d'eau et drainage de zones humides) ce qui aujourd'hui s'avère être une erreur ; mais la zone humide peut permettre de faire remonter la nappe.

**Arthur HADDOU** : souvent les zones ne sont pas très étendues, et donc pas handicapantes pour l'agriculteur ; à un moment donné on avait aussi besoin d'assainir les terres pour cultiver blé, maïs...

**Nathalie DOS SANTOS** : la politique de la police de l'eau c'est d'assainir les zones humides, j'ai un lac moi même, la DDT m'a demandé si je voulais le dessécher.

**Arthur HADDOU** : la définition d'une zone humide c'est un terrain gorgé d'eau, un plan d'eau ce n'est pas la même chose ; pour l'effacement de plan d'eau on finance 100 % dans le cadre du CT. Sur le périmètre du CT, on a répertorié un peu plus de 300 plans d'eau ; au niveau de la DDT 4 agents gèrent cela pour l'ensemble du département.

La mise en conformité des plans d'eau (débit réservé) est une obligation légale. Dans ce sens, la mise en conformité des plans d'eau ne peut pas être subventionnée.

### 3. Marchés publics

**Rapporteur : Monsieur le Président**

#### 3-1 Marchés en procédure adaptée

##### 3-1-1 Etudes pour le CT Litroux Jauron

- **Étude avant-projet diversification morphologique** : la consultation a été lancée le 19/09/2023. Une visite de terrain a été réalisée le 28 septembre 2023 pour visualiser les zones d'études et répondre aux questions des bureaux d'études.

Suite à l'analyse des offres des trois bureaux d'études (SCE, IRH, Somival) ayant répondu, **SOMIVAL Ingénierie** se place en première position : montant 38 529 € HT.

Précision Arthur : on a fait deux lots, Somival a fait un rabais conséquent.

#### - Etude ADN environnemental et prospection Écrevisses

La consultation a été lancée le 30/10/2023. C'est un marché à bons de commande. Cinq bureaux d'études ont répondu. Deux offres sur les cinq ont été reçues hors délai, l'analyse a donc été réalisée sur trois offres seulement (Carso, Mosaic, Idros).

Suite à l'analyse des offres, **Mozaïc Environnement** se place en première position. Montant maximum 30 000 € HT.

La valeur « prix » compte pour 50 % et la valeur « technique » compte pour 50 % dans les deux consultations.

Ces études sont financées à 50 % par l'Agence de l'eau et 20 % par le Conseil départemental.

**Les rapports d'analyse sont à retrouver dans l'espace collaboratif.**

#### L'assemblée valide ces attributions de marché.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
80	45	45		

#### 3-1-2 Entretien du verger de l'ENS

Voir aussi le point 7 pour l'ENS.

Un verger conservatoire et pédagogique est présent sur l'ENSIL puys de Mur et Pileyre, sur la commune de Mur-sur-Allier. Il est situé sur des pelouses sèches actuellement en bon état de conservation.

Le plan de gestion prévoit une action récurrente d'entretien de la zone (action n°10) afin de maintenir le milieu ouvert et en bon état, favorisant ainsi la présence d'une faune et d'une flore typiques de ces milieux et d'espèces patrimoniales.

Cette prestation d'entretien était jusqu'à présent réalisée par l'entreprise SENEZE CHARRIOT PAYSAGE dans le cadre d'un marché qui a pris fin au 31/10/2023.

Le groupe de travail "Ensil" a choisi de maintenir cette action dans la

durée. Une nouvelle consultation a donc été lancée mi-octobre afin de recruter un nouveau prestataire. **Vous trouverez dans l'espace collaboratif le rapport d'analyse des offres détaillé** qui propose de retenir l'entreprise SENEZE CHARRIOT PAYSAGE, montant de la prestation : 32 664 €TTC (au maximum pour 4 ans). C'est un marché à bons de commande.

Entreprise	Commentaire	Note prix	Note technique	Note finale
SENEZE CHARRIOT PAYSAGE	Offre correspondant à la demande. Mémoire technique adapté au site.	60	29	89
TARVEL	Offre correspondant à la demande. Mémoire technique adapté au site.	53,21	32	85,21

#### Discussion :

**Daniel SALLES** : on connaît bien Seneze, c'est une bonne entreprise.

#### L'assemblée valide cette attribution de marché.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
81	45	45		

### 3-2 Marchés en procédure formalisée

#### 3-2-1 Groupement de commandes contrôles périodiques

#### Réalisation de contrôles périodiques obligatoires (groupement de commandes)

Un groupement de commandes, coordonné par Billom Communauté et constitué de 2 structures intercommunales (Billom Communauté et le SIVOS de la région de Billom) et 9 communes (Billom, Bouzel, Fayet-le-Château, Mauzun, Montmorin, Neuville, Pérignat-ès-Allier, St-Jean-des-Ollières et St Julien-de-Coppel) a été créé afin de répondre aux besoins des membres en matière de contrôles périodiques obligatoires.

La consultation, publiée le 20/09/2023 sur le profil acheteur de Billom Communauté, le BOAMP et le JOUE, a pris fin le 24/10/2023 à 12 h 00. Elle comporte 9 lots.

Au terme de la consultation, 9 candidats ont déposé des offres (CF note de

synthèse).

La Commission d'appel d'offres réunie le 07/11/2023 a attribué les marchés comme suit.

#### **Vous trouverez dans l'espace collaboratif le rapport d'analyse des offres détaillé lot par lot.**

N° LOT		ATTRIBUTAIRE
1	Contrôle des installations électriques	Socotec Equipements
2	Contrôle des installations de gaz combustible	Bureau Véritas
3	Contrôle des système de sécurité incendie	Eurofeu Services
4	Contrôle des ascenseurs et appareils de lavage	Bureau Véritas
5	Contrôle des portes et portails	Bureau Véritas
6	Contrôle des appareils de cuisson	Socotec Equipements
7	Contrôle des aires de jeux et installations sportives	Bureau Véritas
8	Contrôle des aérations et ventilations	Socotec Equipements
9	Contrôle des cloches d'églises	Sas Chomel Dard

#### Discussion :

**Bernadette DUTHEIL** : on a reçu le tableau de synthèse des différents groupements, ma commune peut-elle rentrer dans le groupements de commandes ?

**Nicole MAJEUNE** : en effet vous avez été destinataire d'un tableau récapitulatif l'ensemble des groupements de commandes, le tableau comprend une colonne qui indique si l'adhésion en cours de procédure est possible ou pas.

Je précise également que nous avons un an de retard sur ce groupement (contrôles périodiques), c'est pourquoi vous avez reçu également un planning précis des différentes étapes pour adhérer avec des dates à respecter obligatoirement.

#### L'assemblée acte la décision de la CAO.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
82	45	45		

### 3-2-2 Prestation ajustements PLUI

Il s'agit d'un marché sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire de services. L'objet de la mission est une prestation d'accompagnement pour procédures d'évolution du PLUH intercommunal.

Le but est d'encadrer les prochaines procédures d'ajustements du PLUH par un marché passé avec un prestataire extérieur (urbaniste + volet évaluation environnementale et juridique) sur une durée de 3 ans (2024-2026).

A noter que ce marché exclut la révision générale du PLUH (à envisager pour 2026-2027) pour répondre aux dispositions de la loi « Climat et résilience » en lien avec les révisions du SCoT Grand Clermont mais aussi de la Charte du PNR Livradois-Forez.

A noter que le marché comporte deux volets pour les différents types de procédures d'ajustement possibles du PLUH :

**- Volet urbanisme :**

- Modification simplifiée : 1 à 5 objets / 6 à 10 objets / + de 10 objets
- Modification classique : 1 à 5 objets / 6 à 10 objets / + de 10 objets
- Révision allégée : 1 à 5 objets / + de 5 objets
- Mise à jour
- Déclaration de projet
- Création d'une OAP sectorielle
- Création d'une OAP thématique

**- Volet évaluation :**

- Dossier cas par cas (amont à une éventuelle évaluation environnementale)
- Évaluation environnementale
- Conseil juridique.

La consultation s'est déroulée jusqu'au 12/10 dernier. 3 candidats ont déposé une offre.

Suite à l'analyse des offres, selon les critères établis (note prix 40 %, note technique 60%), **la CAO a retenu l'offre du groupement de bureaux d'études suivant : Réalités + BioInsight + DMMJB Avocats.**

Ce groupement a en effet présenté l'offre régulière économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution. L'offre présente une

équipe complète et adaptée forte d'une habitude de travail sur des références similaires, bien équilibrée sur les 3 volets (urbanisme, environnement + conseil juridique) par rapport aux attentes. La méthode et le planning présentés sont très précis et répondent pleinement à la commande.

Le montant de commande sera compris entre un montant minimal de 38 750,00 € HT et un montant maximal de 262 400,00 € HT.

**Discussion :**

**Jérôme PIREYRE** : nous avons été surpris qu'Etudes Actions - qui nous accompagne depuis des années - soit passé à côté de la consultation, avec un coût très supérieur.

**Monsieur le Président** : cela sera une bouffée d'air d'avoir un nouveau bureau d'études.

### Il vous appartient d'acter la décision de la CAO.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
83	45	45		

## 4. Voie verte

**Rapporteur : Jean DELAUGERRE**

### Entretien de la voie Verte

**Rappel** : par délibération du 28 janvier 2019, le conseil communautaire avait validé la signature d'une convention provisoire de gestion, d'exploitation et d'entretien de la voie verte avec le Département, Mond'Arverne Communauté et Clermont Auvergne Métropole.

Il avait été acté que les interventions d'entretien de la voie verte étaient coordonnées par le CD 63 qui en assurait également 50 % du coût ; les EPCI supportant 50 % du coût ramené au nombre de km respectif.

Plusieurs réunions techniques ont eu lieu avec les différents partenaires et les travaux de la voie verte se terminant, il est maintenant proposé de signer une convention de gestion, d'exploitation et d'entretien de la Via Allier définitive.

Cette convention reprend les termes et principes de la convention

provisoire que nous avons depuis 2021, tient compte du linéaire définitif et intègre en plus les éléments suivants :

- article 6 : le fait qu'il convient de mettre en place des outils de comptage des usagers sollicités par le Comité d'itinéraire (*voir modalités de financement par les EPCI dans l'article*)
- article 9 : le fait qu'elle reprend le bilan financier en cours relatif au bilan définitif 2023 et au prévisionnel 2024 (qui sera régularisé avant juin 2024), cet article reprend les chiffres du prévisionnel 2023 et des clés de répartition de la Via Allier jusqu'à fin 2024
- article 12 : modalités de résiliation.

Pour information, le coût de l'entretien pour la voie verte sur Billom Communauté est :

- de 4 065,38 € (pour un coût total sur l'ensemble du linéaire de 30 939 €) pour 2022,
- estimé à 4 124,12 € (pour un coût total de 31 386 €) pour 2023.

#### ***Documents (convention et annexes) dans l'espace collaboratif.***

#### **Discussion :**

**Jean DELAUGERRE** : nous avons participé à une réunion avec Stéphanie il y a un an pour le mobilier, depuis nous n'avons pas de nouvelles.

**Monsieur le Président** : on posera la question au Grand Clermont.

#### **L'assemblée valide cette proposition de convention.**

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
84	45	45		

## **5. Tourisme**

**Rapporteur : Jean DELAUGERRE**

### **GR 89 : chemin de Montaigne**

**Rappel** : Billom Communauté a réalisé, aux côtés de Thiers Dore et Montagne, Entre Dore et Allier, Clermont Auvergne Métropole et Chavanon Combrailles et Volcans, une partie de l'itinéraire du GR 89 appelé Chemin de Montaigne. Sur le tracé qui va de Brussieu (69) à Felletin (23), 8 km passent sur Bouzel et Vertaizon. Nous avons posé un pupitre à la fontaine de Paulhat à Vertaizon avec un texte explicatif relatif au lieu.

Le projet était piloté par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre qui assure également :

- Le balisage et le petit entretien de l'itinéraire.
- La vérification des cheminements et équipements.

Il convient de signer une convention triennale avec le CDRP pour assurer les missions ci-dessus pour un montant de 10 €/km soit 80 €/an.

#### ***Projet de convention dans l'espace collaboratif.***

#### **Il vous appartient de valider ou non cette proposition.**

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
85	45	45		

## **6. Habitat**

**Rapporteur : Bruno VALLADIER**

### **6-1 Immeubles prioritaires**

Le 23 octobre, une délibération a été prise pour demander une subvention à l'ANAH concernant une mission d'ingénierie de SOLIHA pour mener un travail auprès d'immeubles identifiés comme prioritaires pour une remise sur le marché.

Des réunions seront nécessaires au travail de terrain et un devis

supplémentaire a été demandé à SOLIHA pour inclure cette prestations dans la demande de subvention.

Le nouveau plan de financement est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
1) Mission d'ingénierie Soliha :	27 144	ANAH 50 %	14 742
- Mur-sur-Allier : 13 104 € - Billom : 14 040 €		Auto-financement	14 742
2) Comités techniques (9)	2 340		
<b>TOTAL</b>	<b>29 484</b>	<b>TOTAL</b>	<b>29 484</b>

Le coût résiduel des réunions (+ la TVA) sera refacturé aux communes (par le biais des attributions de compensation).

#### L'assemblée valide cette proposition.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
86	45	45		

### 6-2 Renov'action 63 : avenant n°2 à la convention

#### Pour mémoire :

- Par délibération du 30 novembre 2020, le Conseil communautaire a décidé d'adhérer au Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat mis en place par le Conseil départemental et auquel adhère tous les EPCI sauf la CAM.
- Une convention a été signée pour la période 2021-2023.
- Willy BENAVIDES est le technicien recruté par le Cd 63 pour Billom Co et nous finançons 50 % du poste à mi-temps soit 10 275 €/an. Willy est au siège de Billom Co tous les mercredis.
- Un 1<sup>er</sup> avenant a été approuvé par délibération du 23 janvier 2023.
- Renov'actions63 est le GUICHET UNIQUE du département pour la rénovation énergétique des ménages.

Dans le cadre de la convention de coopération horizontale signée avec le Cd 63 et les 13 EPCI porteurs du service Renov'actions63, il est proposé un deuxième avenant prenant en compte deux modifications :

- prise en compte du retrait de la Région (article 3 portant sur les engagements du Département et article 18 sur la communication), compensé en 2024 par l'ANAH par une subvention exceptionnelle,
- la prorogation de la convention jusqu'au 31 décembre 2024 (articles 5, 7, 8, 12, 13, 14, 15, 16 et 20). Les participations financières des EPCI ne sont pas modifiées. Les EPCI cités le sont uniquement parce qu'ils avaient redimensionnés leur service et ils s'engagent également sur 2024 pour le financement complémentaire à celui prévu dans la convention initiale.

#### Discussion :

**Monsieur le Président** : Quid des financements pour 2025 ?

**Bruno VALLADIER** : les EPCI et le CD vont négocier pour compenser la fin de l'aide de la Région.

**Le projet d'avenant se trouve dans l'espace collaboratif.**

#### L'assemblée valide cette proposition.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
87	45	45		

### 7. Espace Naturel Sensible

**Rapporteur : Daniel SALLES**

**Rappel** : Un espace naturel sensible est un site remarquable en terme de patrimoine naturel (faune, flore et paysage), tant pour la richesse que pour la rareté des espèces qu'il abrite. Ce site peut également être rendu vulnérable ou menacé par une pression urbaine, un développement économique, des risques de pollution,... ou, au contraire, fragilisé par une absence d'entretien, un état d'abandon.

L'ENSIL puits de Mur et de Pileyre, c'est 369 ha / 1 sentier thématique / 17 espèces protégées. Il a été labellisé en 2007 en raison de la présence de milieux thermophiles, en particuliers des pelouses sèches qui abritent de nombreuses espèces patrimoniales.

Un second plan de gestion, validé en 2019, définit un programme d'actions pour la période 2019-2028 permettant de répondre aux enjeux identifiés (1/ pelouses sèches, prairies et milieux associés et 2/ boisements naturels).

## 7-1 - Convention CEN Auvergne : avenant financier 2024

Depuis plusieurs années, les services PAH et Environnement (Ensil) collaborent avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne (CENA) afin de mettre en valeur le patrimoine architectural et naturel de Billom Communauté au travers de diverses actions, principalement de l'animation.

Afin d'encadrer cette collaboration, une convention de partenariat a été signée en début d'année (délibération n°22 du 03/04/2023). Les actions correspondantes sont programmées annuellement sur propositions conjointes des partenaires ajustées en fonction des moyens mobilisables, et détaillées au travers d'un avenant annuel opérationnel, précisant les axes prioritaires et les moyens mobilisables par les partenaires.

Pour 2024 , les actions proposées sont :

- refonte du plan de gestion de l'ENSIL (demande du CD63) : 3 000 €
- suite de l'aménagement du puy de Pileyre : 15 000 €
- animations / sorties : 290 €

**Le projet d'avenant est disponible dans l'espace collaboratif.**

**L'assemblée valide cette proposition d'avenant.**

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
88	45	45		

## 7-2 - Actions 2024 / Demande de subvention CD63

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Les actions inscrites au plan de gestion sont subventionnées par le Conseil départemental à hauteur de 40 % du montant HT. Il est proposé de demander une subvention d'un montant de 16 778,74 € pour 2024 correspondant au plan de financement ci-dessous.

Les actions à 0 € correspondent à des actions menées en régie (pas de coût prestataire mais uniquement du temps agent).

N°ACTION	ACTION	COUT ESTIME	SUBVENTION CD63	RESTE A CHARGE BILLOM CO
1	Mener une stratégie et une animation foncière	12 196,85 €	4 878,74 €	7 318,11 €
8	Concertation et suivi des actions Natura 2000	0,00 €	0,00 €	0,00 €
9	Concertation avec RTE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Entretien du verger & des ruches	7 000,00 €	2 800,00 €	4 200,00 €
11	Non intervention	0,00 €	0,00 €	0,00 €
22	Veille et entretien des aménagements	1 000,00 €	400,00 €	600,00 €
23	Aménager le Puy de Pileyre	15 000,00 €	6 000,00 €	9 000,00 €
24	Créer une liaison officielle entre les deux entités	750,00 €	300,00 €	450,00 €
27	Animations grand public	3 000,00 €	1 200,00 €	1 800,00 €
29	Assistance à maître d'ouvrage	3 000,00 €	1 200,00 €	1 800,00 €
32	Bilan annuel de gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>41 946,85 €</b>	<b>16 778,74 €</b>	<b>25 168,11 €</b>

*Remarque action n°1 : recherche de financements complémentaires en cours*

### Discussion

**Daniel SALLES:** l'aménagement du puy de Pileyre c'est pour relier les deux chemins ; des pots de miel (issus du rucher de Billom Co) ont été donnés cette année au personnel de Billom Communauté.

**L'assemblée valide la proposition d'actions 2024 et autorise le Président à déposer une demande de subvention au CD.**

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
89	45	45		



## 8. Ressources Humaines

Rapporteuse : Nathalie SESSA

La construction du tableau d'avancement de grade se fait de la manière suivante :

L'étude des agents promouvables sur l'année en cours (à l'ancienneté), la prise en compte de la demande de l'agent et/ou du chef de de service (notamment lors de l'évaluation professionnelle annuelle) et la décision finale de l'autorité territoriale selon les critères fixés dans les Lignes Directrices de Gestion.

La liste des agents retenus pour 2023 est la suivante :

Nom bre post es	EMPLOIS SUPPRIMÉS		EMPLOIS CRÉÉS	
	GRADE	DURÉE	GRADE	DURÉE
2	Éducateur Jeunes Enfants au 01/12/2023	35/35 <sup>ème</sup>	EJE classe exceptionnelle au 01/12/2023	35/35 <sup>ème</sup>
1	Éducateur Jeunes Enfants au 21/12/2023	28/35 <sup>ème</sup>	EJE classe exceptionnelle au 21/12/2023	28/35 <sup>ème</sup>
1	Adjoint d'animation au 01/12/2023	35/35 <sup>ème</sup>	1 poste d'Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe au 01/12/2023	35/35 <sup>ème</sup>

L'ensemble des agents concernés rentre dans les critères définis par la collectivité.

Le Comité technique du 12 juin 2023 a donné son accord quant aux suppressions de postes.

Le centre de gestion a validé ce tableau.

L'ensemble des crédits nécessaires est inscrit au Budget Principal 2023, chapitre 012.

**L'assemblée valide cette proposition, ainsi que le nouveau tableau des emplois ci-après.**

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
90	45	45		

	Effectifs Budgétaires	Catégorie	Titulaires/ stagiaires	Non Titulaires CDD/CDI	TOTAL PAR FILIERE
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Attaché hors classe	1	A	1		8
Attaché principal	1	A	1		
Attaché	1	A		1	
Adjoint Administratif principal 1ère classe	4	C	4		
Adjoint Administratif	1	C	1		
<b>FILIERE CULTURELLE</b>					
Attaché	2	A	2		27
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	18	B		18	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	3	B	1	2	
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2ème classe	1	B	1		
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	2	B		2	
Adjoint du patrimoine	1	C	1		
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Ingénieur	1	A		1	15
Technicien principal 2ème classe	1	B	1		
Technicien	2	B		2	
Agent de maîtrise principal	1	C	1		
Adjoint technique principal 1ère classe	2	C	2		
Adjoint technique principal 2ème classe	5	C	5		
Adjoint technique	3	C	1	2	
<b>FILIERE SOCIALE</b>					
Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	4	A	4		5
Éducateur de jeunes enfants	1	A	1		
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>					
Cadre de santé de 1ère classe	1	A	1		5
Infirmier de classe supérieure	1	A	1		
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe	3	C	3		
<b>FILIERE ANIMATION</b>					
Animateur principal de 1ère classe	1	B	1		7
Animateur	1	B		1	
Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	C	2		
Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	C	1		
Adjoint d'animation	2	C	2		
<b>FILIERE SPORTIVE</b>					
ETAPS principal 1ère classe	1	B	1		7
ETAPS principal 2ème classe	2	B	2		
ETAPS	4	B		4	
<b>Sous Total</b>	<del>74</del>	<del>X</del>	40	32	74
<b>TOTAL</b>	<b>74</b>	<del>X</del>	<b>72</b>		

## 9. Finances

**Rapporteur : Dominique VAURIS**

### Décision modificative au budget principal

Vu la délibération n°35 du 03/04/2023 approuvant le budget primitif général de Billom Communauté

Vu la M57 et le règlement financier et comptable approuvé par délibération n° 29 du 03/04/2023 (article 1.4)

Considérant qu'il convient de prévoir des sommes supplémentaires en dépenses d'investissement et en fonctionnement (résumées dans le tableau ci-après) :

- en fonctionnement (39 500 €) : au chapitre 012 : les remplacements dans les services, l'augmentation du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2023, l'enveloppe supplémentaire de régime indemnitaire au 1<sup>er</sup> septembre et une dette régularisation de charges de 2022.

Les indemnités journalières couvrent cette dépense supplémentaire.

*A noter que pour des raisons pratiques les crédits supplémentaires sont affectés uniquement sur deux comptes (64 111 et 64 131) et sur une seule fonction (020) plutôt que sur 11 fonctions et 18 comptes.*

- en investissement (45 000 €) : dépense supplémentaire pour la rénovation du pôle tourisme et patrimoine (au BP n'avait été inscrit que le rez-de-chaussée à savoir le Bureau d'information touristique), des travaux de réhabilitation des étages (pôle patrimoine) s'avèrent nécessaires (sols, peintures, menuiseries extérieures, électricité...), et il a été jugé plus cohérent de ne faire qu'une seule opération pour optimiser les dépenses notamment de maîtrise d'œuvre et l'organisation des services. La section est votée en sur-équilibre

Chapitre	Opération	Article	Fonction	BP	Réalisé à la date de la DM	Proposition
21	OPNI	2181	633	44 030,00	720,00	45 000,00
<b>Total Dépenses investissement</b>				<b>44 030,00</b>	<b>720,00</b>	<b>45 000,00</b>
012		64111	020	222 341,00	212 792,51	12 500,00
012		64131	020	33 912,00	31 879,45	27 000,00
<b>Total Dépenses fonctionnement</b>				<b>256253,00</b>	<b>244671,96</b>	<b>39 500,00</b>
013		6419	020			28 500,00
013		6459	020			11 000,00
<b>Total Recettes fonctionnement</b>				<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>39 500,00</b>

### L'assemblée valide cette proposition.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
91	45	45		

## 10. Rapport sur la qualité du service

**Rapporteur : Daniel SALLES**

### Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public 2022 du SIAREC (SPANC)

Ref : article L5211-39 du CGCT : le rapport de l'EPCI doit faire l'objet chaque année d'une communication devant le conseil communautaire.

***Vous trouverez le rapport dans l'espace collaboratif.***

#### Discussion :

**Maurice DESCHAMPS** : le pouvoir de police du maire s'applique.

**Monsieur le Président** : souvenez-vous que je n'ai pas souhaité garder les pouvoirs de police. Le SIAREC doit transmettre les documents à la commune.

## 11. Questions diverses

### ➡ Décisions du bureau :

Par délibération n°36 du 07 septembre 2020 le conseil a délégué au bureau l'attribution des subventions dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat et de la bourse coup de pouce.

#### **Le bureau du 06 novembre 2023 , a accordé :**

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat :

PO (propriétaire occupant) 5 % précarité énergétique

- 1 527 € à L. BESSEYRE (St Dier)

- 567 € à P. THORRE (Trézioux)

- 1 689 € à J.L. CHABRILLAT (Vertaizon) – Aide complémentaire

- 1 301 € à J. C. NOUHAUD (Pérignat)

Dans le cadre de la bourse coup de pouce :

- 250 € à L. VERDIER (Billom) pour le permis.

### ➡ Représentation dans les organismes :

- **commission départementale de la poste : Jean-Michel CHARLAT :** vous avez reçu un courrier dans vos mairies qui vous indique comment obtenir des financements (n'hésitez pas à faire remonter les problèmes des agences postales).

- **PETR du Grand Clermont / SCoT : Bruno VALLADIER :** jeudi 30 novembre a eu lieu la présentation de l'état initial de l'environnement

### ➡ Autres points :

- **Monsieur le Président** a rencontré l'inspection académique et la sous-préfète d'Ambert : une baisse des effectifs scolaires en moyenne de 400 enfants est annoncée par an pour le Puy-de-Dôme, 800 en 2025 et 600 en 2026.

- **Vulgarisation du PLUH : Congrès des maires de France :** Jérôme Pireyre a fait une intervention à la demande de l'ordre des architectes à propos du cahier de vulgarisation du PLUH, et du conseil architectural, dans le cadre d'une table ronde où participait également le bureau d'études.

**Monsieur le Président :** on reviendra vers vous car on cherche des financements pour améliorer ce document et éditer un livre, on en donnera aux 4 EPCI du PETR ; l'an dernier une adjointe à la mairie de Paris avait remarqué ce travail

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h12

Le 18 décembre 2023

**Le secrétaire de séance,  
Jean-Jacques CAVALIERE**

**Le Président,  
Gérard GUILLAUME**